

## **RÈGLEMENT DU CONCOURS ICI PARIS XL**

### **« SEMAINES WAOUH CHEZ ICI PARIS XL! »**

La société Parfumerie ICI PARIS XL SA (ci-après « l'Organisateur »), dont le siège social est établi à 1800 Vilvoorde, Schaarbeeklei 499 (Belgique) et enregistrée à la Banque carrefour des entreprises sous le numéro 0413.790.518 organise, Du 2 octobre 2017 au 22 octobre 2017 à 19h, un concours sous le nom « SEMAINES WAOUH CHEZ ICI PARIS XL! ».

### **ARTICLE 1 – PARTICIPATION**

1.1. La participation aux Concours est autorisée à toute personne physique ayant un domicile ou une résidence légale au Grand-duché du Luxembourg, en Belgique, en Allemagne ou en France. La participation aux concours est autorisée à toute personne qui effectue au minimum 1 achat dans l'une des 5 parfumeries ICI PARIS XL au Grand-duché du Luxembourg pendant la durée du concours, à savoir, **du 2 au 22 octobre 2017 inclus jusqu'à la fermeture des parfumeries**. Toute personne participe automatiquement au concours 1 dès qu'elle effectue au minimum 1 achat chez ICI PARIS XL, au concours 2 (qui se déroule en parallèle du concours 1 et 3) dès qu'elle achète au minimum un produit Clarins, Azzaro ou Thierry Mugler et au concours 3 (qui se déroule en parallèle du concours 1 et 2) dès qu'elle achète au minimum un produit Sisley durant cette période. Si toutefois cette personne ne désire pas participer aux concours, elle peut directement le mentionner à nos vendeuses en parfumerie.

Le personnel d'ICI PARIS XL, ainsi que toute personne impliquée dans l'organisation de cette action ne peut prendre part au Concours.

1.2. La participation au Concours emporte l'accord des participants sur la publication de leur identité (nom + prénom + ville) sur le site d'ICI PARIS XL, dans les publications papier de l'Organisateur et dans tous les établissements « ICI PARIS XL » au Grand-duché du Luxembourg.

### **ARTICLE 2 – COMMENT PARTICIPER ?**

2.1. Concours 1 : **Du 2 octobre 2017 au 22 octobre 2017 inclus**, toute personne participe automatiquement au concours dès qu'elle effectue au minimum 1 achat chez ICI PARIS XL. Si toutefois cette personne ne désire pas participer au concours, elle peut directement le mentionner à nos vendeuses en parfumerie. Le partenaire participant au concours 1 est Suzuki. En jeu ? 1 SUZUKI SWIFT 1.2 GL+ d'une valeur de 16.147 € (Ci-après les « Article 4 – Cadeaux »). La détermination **du gagnant du concours 1** aura lieu sous le contrôle de l'étude **Carlos CALVO** qui procédera à un tirage au sort parmi tous les clients d'ICI PARIS XL qui ont effectué des achats entre le 2 et le 22 octobre 2017 inclus. Chaque gagnant sera contacté personnellement (soit par téléphone, e-mail ou courrier).

2.2. Concours 2 (en parallèle du concours 1 et 3) : Du 2 octobre 2017 au 22 octobre 2017 inclus, toute personne participe automatiquement au concours dès qu'elle effectue au minimum 1 achat d'un produit Clarins, Azzaro ou Thierry Mugler chez ICI PARIS XL. Si toutefois cette personne ne désire pas participer au concours, elle peut directement le mentionner à nos vendeuses en parfumerie. En jeu? 5 X 1 COFFRET CADEAU CLARINS, AZZARO ET THIERRY MUGLER D'UNE VALEUR DE 500 € (ci-après les « Article 4 – Cadeaux »). La détermination **des 5 gagnants du concours 2** aura lieu sous le contrôle de l'étude **Carlos CALVO** qui procédera à un tirage au sort par magasin parmi tous les clients qui ont effectué au minimum 1 achat d'un produit Clarins, Azzaro ou Thierry Mugler chez ICI PARIS XL entre le 2 et le 22 octobre 2017 inclus. Chaque gagnant sera contacté personnellement. Il y aura 1 gagnant PAR PARFUMERIE (il y a 5 parfumeries ICI PARIS XL au Grand-duché du Luxembourg).

2.3. Concours 3 (en parallèle du concours 1 et 2) : Du 2 octobre 2017 au 22 octobre 2017 inclus, toute personne participe automatiquement au concours dès qu'elle effectue au minimum 1 achat d'un produit Sisley chez ICI PARIS XL. Si toutefois cette personne ne désire pas participer au concours, elle peut directement le mentionner à nos vendeuses en parfumerie. En jeu? 5 X 1 COFFRET CADEAU SISLEY D'UNE VALEUR DE 900 € (ci-après les « Article 4 – Cadeaux »). La détermination **des 5 gagnants du concours 3** aura lieu sous le contrôle de l'étude **Carlos CALVO** qui procédera à un tirage au sort par magasin parmi tous les clients qui ont effectué au minimum 1 achat d'un produit Sisley chez ICI PARIS XL entre le 2 et le 22 octobre 2017 inclus. Chaque gagnant sera contacté personnellement. Il y aura 1 gagnant PAR PARFUMERIE (il y a 5 parfumeries ICI PARIS XL au Grand-duché du Luxembourg).

### **ARTICLE 3 : COMBIEN DE FOIS PEUT-ON PARTICIPER ?**

3.1. Le nombre de participations au Concours est illimité. C'est un huissier de justice de l'étude **Carlos CALVO** qui procédera au tirage au sort.

### **ARTICLE 4 – CADEAUX**

4.1. L'Organisateur décerne un total de 1 cadeau (SUZUKI) partenaire pour le concours 1, 5 cadeau partenaire (Clarins, Azzaro ou Thierry Mugler) pour le concours 2 et 5 cadeaux partenaire (Sisley) pour le concours 3.

**TOTAL = 11 cadeaux.**

#### **Cadeaux concours 1**

- 1 X **Suzuki** SWIFT 1.2 GL+ 5 portes  
Remise du véhicule au gagnant à partir de janvier 2018. Valeur: 16.147 €.

#### **Cadeaux concours 2**

- 5 X 1 COFFRET CADEAU (CLARINS, AZZARO ET THIERRY MUGLER) D'UNE VALEUR DE 500 €.

### **Cadeaux concours 3**

- 5 X 1 COFFRET CADEAU (SISLEY) D'UNE VALEUR DE 900 €.

#### 4.2. Conditions supplémentaires relatives aux Cadeaux des marques :

Les Cadeaux sont destinés uniquement aux particuliers à l'exclusion des entreprises et des professionnels. Les Cadeaux remportés ne peuvent être ni repris, ni échangés, ni être échangés contre des espèces ou devises. L'Organisateur se réserve le droit de substituer les Cadeaux par des produits similaires d'une valeur au moins équivalente.

### **ARTICLE 5 : DÉROULEMENT ET SUPERVISION DU CONCOURS**

5.1. La participation au Concours est clôturée le 22 octobre 2017 jusqu'à la fermeture des parfumeries.

5.2. Une copie du présent règlement a été préalablement remise à l'étude **Carlos CALVO**. La détermination des gagnants aura lieu sous le contrôle de l'étude **Carlos CALVO**. Chaque gagnant sera contacté personnellement (soit par téléphone, e-mail ou courrier).

5.3. Les Cadeaux seront remis en parfumerie aux gagnants personnellement ou à des tiers dûment mandatés (par écrit et disposant de la carte d'identité du gagnant) par ceux-ci exclusivement contre remise de l'e-mail de confirmation de participation. La remise de la SWIFT 1.2 GL+ 5 portes s'effectuera directement entre le gagnant et Suzuki. Les 10 autres gagnants pourront venir chercher leur cadeau **jusqu'au 31 décembre 2017** dans la parfumerie ICI PARIS XL attirée et communiquée dans l'e-mail de confirmation de participation. Au-delà de ce délai, son cadeau ne sera plus disponible.

5.4. Le résultat du Concours est irrévocable et contraignant. Toute infraction au présent règlement entraînera la disqualification du participant. L'Organisateur peut disqualifier un participant en cas de suspicions précises et raisonnablement fondées d'infractions au présent règlement. Aucun recours n'est possible contre les décisions de l'Organisateur.

5.5. L'Organisateur se réserve le droit de publier l'identité des gagnants (nom, prénom, ville) sur le site d'ICI PARIS XL, dans ses publications papiers et dans les établissements « ICI PARIS XL » au Grand-duché du Luxembourg.

5.6. Le personnel d'ICI PARIS XL ne peut pas participer au concours, ni les personnes habitant sous le même toit.

### **ARTICLE 6 – SUSPENSION OU ANNULATION:**

6.1 L'Organisateur se réserve le droit de modifier l'organisation, suspendre ou mettre fin au Concours à tout moment et sans préavis en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté comme par exemple en cas de problèmes techniques ou d'impératifs légaux tels une décision ayant force exécutoire ou de nouvelles dispositions législatives.

6.2. Si la fin prématurée du concours était rendue nécessaire suite au comportement d'un des participants, l'organisateur se réserve le droit de postuler la réparation du dommage y conséquent.

6.3. Si une telle modification ou suspension se produit, l'Organisateur en fera mention clairement sur son Site et dans tous les établissements « ICI PARIS XL » au Grand-duché du Luxembourg. Le dernier règlement déposé auprès de l'huissier fera foi.

#### **ARTICLE 7 - RESPONSABILITE:**

7.1. Sous réserve de sa faute grave ou intentionnelle, ni l'Organisateur, ni son personnel, ni les tiers auxquels il est fait appel dans le cadre du Concours ne peuvent être tenus responsables des dommages éventuels, directs ou indirects, de quelque nature que ce soit qui surviendraient à l'occasion de, ou dans le cadre de la participation au Concours ou découleraient de l'organisation de celui-ci, de la désignation des gagnants ou de l'attribution ou de la non attribution des cadeaux quelle qu'en soit sa cause, son origine ou ses conséquences, même lorsque l'Organisateur est informé des risques de tels dommages, y compris mais non exclusivement les dommages suivants:

7.2. L'Organisateur n'offre aucune garantie concernant l'utilité, la qualité ou l'opportunité des cadeaux pour quelque but que ce soit. L'Organisateur ne peut être tenu responsable pour l'utilisation des cadeaux, ni des dommages directement ou indirectement causés par ceux-ci.

#### **ARTICLE 8 – ACCEPTATION DU REGLEMENT**

8.1. La Participation au Concours implique la complète connaissance et l'acceptation irrévocable, sans réserve et automatique du présent règlement. Chaque participant est censé avoir lu, compris et accepté sans aucune réserve le contenu de ce règlement.

Le présent règlement du Concours est disponible sur le Site ainsi que, sur demande, dans tous les établissements « ICI PARIS XL » au Grand-duché du Luxembourg.

#### **ARTICLE 9 – VIE PRIVEE - TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

9.1. Les données à caractère personnel seront rassemblées dans l'unique but d'assurer le bon déroulement du Concours, en particulier la possibilité d'entrer en contact avec les Participants en ce qui concerne leur participation, afin de pouvoir les informer du cadeau remporté d'une manière efficace et de pouvoir publier leur nom sur le Site d'ICI PARIS XL, dans les publications papiers de l'Organisateur et dans les établissements « ICI PARIS XL » en Belgique et au Grand-duché du Luxembourg .

9.2. L'Organisateur traite ces données personnelles conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel telle que modifiée par la loi du 11 décembre 1998 transposant la directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après: la "Loi sur la protection de la vie privée") et la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques.

9.3. Le responsable du traitement des données personnelles est : ICI PARIS XL SA, 1800 Vilvoorde, Schaarbeeklei 499, Belgique. L'Organisateur avertit les Participants que leurs données personnelles seront stockées et conservées exclusivement dans la banque de données d'ICI PARIS XL SA.

9.4. Chaque Participant a le droit d'accéder à ses données, ainsi que de les modifier, de les corriger ou de les supprimer. Ce droit peut être exercé par courrier à adresser à ICI PARIS XL SA, 1800 Vilvoorde, Schaarbeeklei 499, Belgique.

9.5. Le Participant qui demande la suppression partielle ou totale de ses données ou de son adresse e-mail pendant la durée du Concours et/ou avant l'attribution des cadeaux des partenaires ou leur mise à disposition de telle manière notamment que l'Organisateur ne puisse plus contacter ce participant, sera déclarée nulle et le Participant ne sera pas admis à recevoir un cadeau. Le cadeau du partenaire ne sera pas redistribué.

#### **ARTICLE 10 – LOI APPLICABLE ET CONFLITS:**

10.1. En cas de différends ou plaintes, il ne sera échangé aucune communication téléphonique au sujet de ce Concours. Les différends ou plaintes concernant le Concours doivent être adressés par courrier endéans les 8 jours à : ICI PARIS XL SA, dont le siège social est établi à 499 Schaarbeeklei, 1800 Vilvoorde, Belgique.

10.2. Les participants s'engagent, en cas de discussion concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement, à chercher d'abord une solution à l'amiable en concertation avec l'Organisateur avant d'entamer une procédure judiciaire.

10.3. Si une des dispositions des conditions du règlement de ce Concours était considérée comme nulle ou invalide, la validité des autres termes et conditions du règlement du concours restent d'application.

10.4. Le présent règlement du Concours ainsi que le déroulement du Concours même est soumis à la loi belge. En cas de différends, les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles sont compétents.